

ARRETÉ :

2023_AR_003

Affichage réglementaire

Le Maire : de la commune de MONTIGNY SUR AVRE

Arrêté de circulation et de stationnement interdit pour travaux

le Maire de la commune de MONTIGNY SUR AVRE

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux de **réfection d'un branchement AEP** qui auront lieu entre 07/03/2023 et le 27/03/2023 au numéro 793, sur la voie rue François De Laval

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique sur son parcours ;

Vu la demande adressée par l'entreprise S.I.A.D.E.P. de 28270 BREZOLLES du 10 février 2023

Vu l'intérêt général

ARRETE:

Article 1. La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits sur la voie suivante : rue François de Laval du 07 mars 2023 au 27 mars 2023

Article 3. La voie "rue François de Laval" sera barrée. Une déviation par la rue Abbé Lambert, la rue François de Laval et la route départementale 102.3 et 102.4 sera mise en place.

Article 4. La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront effectués par le demandeur

Article 5. M. le commandant de gendarmerie de BREZOLLES est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montigny sur Avre

Le 14 février 2023

Le Maire, Richard BOUCHERIE

Le 14/02/2023

Pour extrait certifié conforme